

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 59

présenté par

Mme Brenier, M. Becht, M. Bournazel, M. Demilly, M. Dunoyer, M. Favennec Becot,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Jégo, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy,  
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Riester, Mme Sage, Mme Sanquer,  
M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, après le mot :

« soutient »,

insérer le mot :

« , diffuse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à étendre les visites et saisies aux lieux fréquentés par des personnes qui, en diffusant des messages de haine ou faisant l'apologie du terrorisme, contribuent au phénomène de radicalisation.